

LA CHAPELLE ST-SULPICE

La vie à La Chapelle-Saint-Sulpice

Les dates clés

En 1789



La Chapelle-Saint-Sulpice faisait partie de l'élection de Provins, de la généralité de Paris et suivait la coutume de Meaux. Son église, dédiée à saint Sulpice et à saint Antoine, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins.

En 1790

On comptait 38 feux et 100 communicants soit environ 190 habitants. Les paysans louaient leur terre à la Fabrique (clergé) pour une cure de 900 livres. On trouve trace de la Fabrique en 1675 où ont été enregistrés différents travaux faits par la population pour l'Église.

La Chapelle-Saint-Sulpice faisait partie de l'élection de Provins, de la généralité de Paris et suivait la coutume de Meaux. Son église, dédiée à saint Sulpice et à saint Antoine, appartenait au diocèse de Sens, doyenné de Provins.

En 1829

Le village comptait 153 habitants, le terrain était sec et aride et on y cultivait le froment et le seigle mais le rendement était médiocre. Il y avait environ 25 arpents de vignes (ndlr : environ 10 ha et demi), en revanche on n'y trouvait pas un seul herbager. Si la situation du pays était assez belle et l'air très pur, le ruisseau qui traversait le village, un affluent de la Voulzie app

élé le Ravin des Brodards, débordait fréquemment ce qui était préjudiciable à l'agriculture.

Ndlr : Le Ravin des Brodards surnommé le ru des Bassinets par les gens du village était parallèle à la rue des Filasses et fut comblé en 1968. Il mesurait une centaine de mètres en 1881 et était aussi appelé le Ravin des Robarts, le ru du Dragon, le Fossé Mol (en 1500) ou le Fossé Motte (en 1701).

Il y avait trois grosses fermes : celle de la grande cour appartenait à M. DELONDRE, les autres à M. TIVET maire et à M. DU MEZ, propriétaire à Issy (près de Paris). Son terroir, outre les céréales et un peu de vignes, comprenait une partie en bois.

En 1881



Il reste deux puits à La Chapelle-St-Sulpice, ils ont été rénovés en 2009.

Point de sources, les quatre puits communaux alimentaient en eau potable le village. D'une profondeur de 15 à 16 mètres, ils ne tarissaient jamais même en temps de sécheresse.

Le lavoir communal était alimenté par des drains et se trouvait vers le chemin du puits.

La mare (en face du 6, rue Roger Frisson) recevait toutes les eaux des rues ; elle était le seul abreuvoir des bestiaux. La « baignade » des bestiaux était une distraction pour les enfants du village à une époque où les amusements étaient rares.

Ndlr : Avec la raréfaction puis la disparition des bestiaux, surtout des chevaux, l'abreuvoir était devenu sans utilité et fut comblé en 1955.



Vue de l'abreuvoir communal (avant 1909)

Toute la population vivait de la terre et les excédents de céréales (blé, avoine, peu d'orge et de seigle) s'écoulaient vers Paris par la gare de Maison-Rouge (distante de 4 km).

Les prairies artificielles donnaient aussi de bons produits : le sainfoin y réussissait particulièrement bien au sud.

Les plantes fourragères et légumes n'étaient guère cultivés que pour la consommation locale. Les produits de la basse-cour, œufs, poulets, canards, oies et lapins étaient vendus sur les marchés de Provins et Nangis.

Le lait était ramassé deux fois par jour par une société laitière.

En 1900



Il y avait deux cafés

La Chapelle-Saint-Sulpice est administrée par le maire PINTURIER et l'adjoint GRIÈS à la tête d'un Conseil municipal de huit membres. Le village compte 158 habitants (dont 46 électeurs) desservis par la Poste de Provins et la perception de Chenise. L'instituteur LESUEUR est secrétaire de mairie et le père BRAJON est garde champêtre et tambour-afficheur. A. FÉLIX est officier de pompiers. L'église, placée sous le double patronage de saint Sulpice et de saint Antoine est desservie par l'abbé BOURGEOIS, curé de Maison-Rouge qui bîme à La Chapelle.

Les activités économiques sont relativement restreintes : deux auberges-épiceries dont celle tenue par Mme BOUTILLIER est aussi mercerie, nouveautés et débit de tabac, un chaudronnier-ferblantier, un maître-maçon qui tient également un dépôt de chaux, plâtre et ciment, et deux grosses fermes qui appartiennent l'une au parisien BAUSSET (fermier A. PINTURIER fils) l'autre à TIVET-MÉDARD et ROBOIS (de Maison-Rouge), (fermier SALMON). Comme « château », il y a la maison bourgeoise de Mme DELONDRE, boulevard de Courcelles à Paris.

Il existait à différentes époques des extractions de pierre. Sous le sol argilo-calcaire (assez fertile), on trouvait à environ 1 ou 2 mètres de profondeur des pierres calcaires propres à la construction. Une carrière était en exploitation vers 1881 en bordure de la nationale 19 pour l'entretien des chemins vicinaux, une autre en 1930 sur la route de Landoy.



Le dernier café fut fermé en 1972

De 1884 à 1937, une société de secours mutuel fonctionnait à La Chapelle-Saint-Sulpice. Elle était gérée par M. DELONDRE (1884 et 1890), par M. DELONDRE fils (1900) puis par M. VIGNIER (1920, 1930 et 1937).

« Du début du XIXe siècle à 1945, le terme « sociétés de secours mutuel » désigne les associations de prévoyance qui, en échange d'une modeste cotisation, assurent à leurs membres des prestations en cas de maladie (indemnités journalières, remboursements médicaux et pharmaceutiques). Elles prennent aussi en charge leurs obsèques et leur versent une pension de retraite si leurs réserves financières le permettent. Apparues dans le contexte de l'interdit associatif posé par la loi Le Chapelier (1791), ces organisations se sont d'abord constituées sans cadre réglementaire, jusqu'à leur reconnaissance officielle par un décret de Charles Louis Napoléon Bonaparte en 1852. Elles prennent alors leur essor sous le second Empire, qui leur apporte un soutien administratif et financier tout en contrôlant leurs activités afin d'éviter tout risque de coalition séditieuse. La législation républicaine de 1898, plus libérale, étend l'éventail des « secours mutuels », notamment en faveur de la maternité et des enfants (mutualités scolaires et maternelles). En outre, dans les sociétés rurales, la liste des secours comprend souvent une aide mutuelle aux travaux agricoles. Gérées sur un mode démocratique, ces sociétés exaltent la responsabilisation individuelle des adhérents et le bénéfice des prestations y est indissociablement lié à la notion de réciprocité. Au XXe siècle, les sociétés de secours mutuel doivent s'adapter à l'implication croissante de l'Etat dans le domaine de la protection sociale. Reléguée dans un rôle complémentaire à celui de la Sécurité sociale en 1945, elles prennent alors l'appellation de sociétés mutualistes. » Extrait de l'article Société de secours mutuel de Patricia Toucas-Truyen, historienne - Alternatives Economiques Pratique n° 022 - janvier 2006.

Sources :

- Provins et ses environs - René-Charles PLANCKE - Promenades dans le Passé : tome 5 - M.J.C. de Provins - Éditions AMATTEIS (ndlr : livre épuisé)
- Monographie de la commune de La Chapelle-Saint-Sulpice réalisée par M. LAUREIN, instituteur à La Chapelle-Saint-Sulpice en 1881 (archives de Seine-et-Marne)